

## Conditions d'obtention d'une subvention fédérale pour les élèves s'inscrivant au diplôme fédéral

Afin de bénéficier d'une subvention fédérale **après l'examen**, **toutes** les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le/la candidat-e s'est présenté-e à l'examen fédéral et ce dernier a eu lieu après le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Le cours prépare à l'examen fédéral en question et est listé comme tel sur la [liste des cours préparatoires](#) l'année où le cours a débuté
- Le cours a débuté après le 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Le cours n'a pas débuté plus de sept ans avant l'examen
- Le montant total des frais de cours pris en considération dépasse CHF 1000.-
- Le/la candidat-e a payé lui-même/elle-même les frais des cours au prestataire
- Le/la candidat-e a son domicile fiscal en Suisse au moment de la décision concernant la réussite de l'examen fédéral
- La demande de subvention est transmise au plus tard deux ans après l'examen

Si toutes ces conditions sont remplies, la personne concernée peut transmettre une demande de subvention en suivant les étapes suivantes :

1. Inscription sur le portail en ligne du SEFRI : voir « Portail en ligne » sur le site du SEFRI <https://www.sbf.admin.ch/contributions>
2. Chargement des factures et des attestations de paiement. [Exemple attestation de paiement](#)
3. Chargement de la décision d'examen (délivrée aux candidats par l'organe responsable de l'examen). [Exemple décision d'examen](#)

La demande sera alors vérifiée.

---

Afin de bénéficier d'une subvention partielle **avant l'examen fédéral**, **toutes** les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le/la candidat-e s'engage à passer l'examen fédéral dans les 5 ans suivant la première demande
- Le/la candidat-e est soumis-e à un impôt fédéral direct inférieur à CHF 88.- selon la dernière taxation fiscale
- Le cours n'a pas commencé plus de 2 ans avant le dépôt de la demande
- Le montant minimal des frais de cours pris en considération est de CHF 3500.- par demande
- Les conditions de base (cas standard) sont remplies, à savoir :
  - Le cours prépare à l'examen fédéral visé et est listé comme tel sur la [liste des cours préparatoires](#) l'année où le cours a débuté
  - Le cours a débuté après le 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Le/la candidat-e a payé lui-même/elle-même les frais des cours au prestataire
  - Le/la candidat-e a son domicile fiscal en Suisse au moment de la décision concernant la réussite de l'examen fédéral

Si toutes ces conditions sont remplies, la personne concernée peut transmettre une demande de subvention en suivant les étapes suivantes :

4. Inscription sur le portail en ligne du SEFRI : voir « Portail en ligne » sur le site du SEFRI <https://www.sbf.admin.ch/contributions>
5. Chargement des factures et des attestations de paiement [Exemple attestation de paiement](#)
6. Chargement de la dernière taxation fiscale

Votre demande sera alors vérifiée.

Toutes les informations relatives aux subventions fédérales pour les examens fédéraux se trouvent sur le site du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI : <https://www.sbf.admin.ch/contributions>